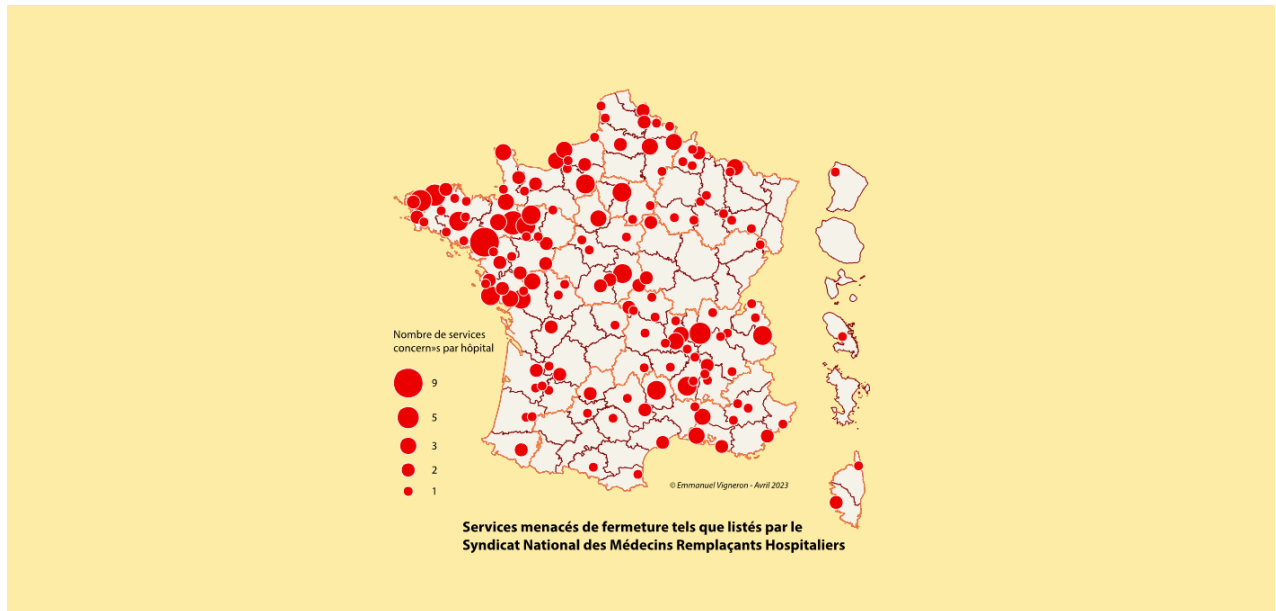




Les effets de la loi Rist

Publié le 20 juin 2023 par Emmanuel Vigneron



©

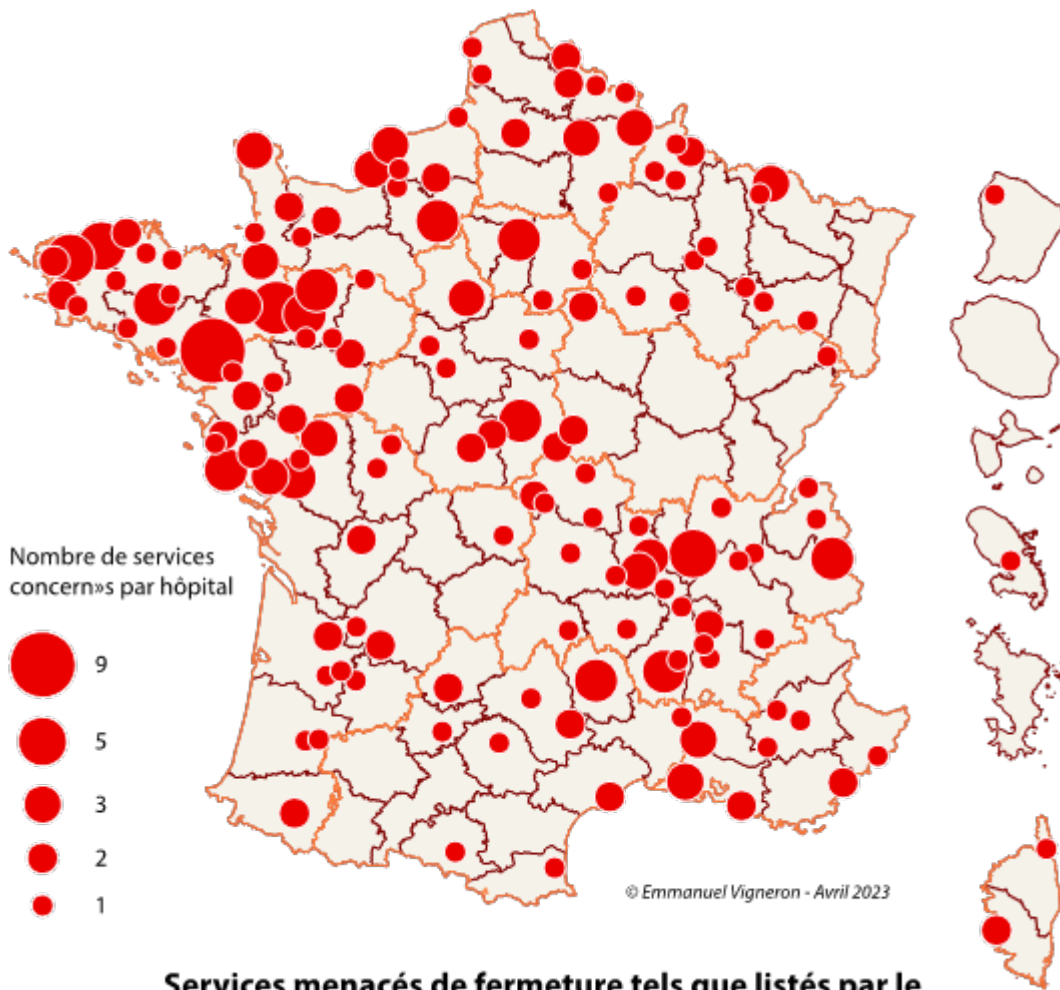
Résumé :

L'auteur, géographe de la santé montre ici par une carte très claire les risques de fermeture de services hospitaliers engendrés par la loi Rist.

Abstract :

The author, health geographer, shows here with a very clear map the risks of closing hospital services caused by the Rist law.





Services menacés de fermeture tels que listés par le Syndicat National des Médecins Remplaçants Hospitaliers

Selon le

Syndicat National des Médecins Remplaçants Hospitaliers, 269 services hospitaliers sont menacés de fermeture ou à tout le moins de possibilités limitées de fonctionnement suite à la mise en application au 3 avril 2023 de de la loi RIST votée il y a deux ans. Bien sûr ces chiffres n'ont rien d'officiel mais ils n'ont pas été démentis et pèchent plutôt par défaut que par excès comme le montre la situation dans certains départements ou régions où l'on peut s'étonner de l'absence totale de signalements. Prenons l'exemple de la Nièvre où seul l'hôpital de Nevers est mentionné... Pourtant les Nivernais vivent au quotidien les difficultés de recrutement de Clamecy, de Decize, de Château-Chinon, de la Charité-sur-Loire de Cosne-Cours-sur-Loire et pas seulement de Nevers ! Selon ces chiffres, au total ces situations concernent 146 villes réparties dans 78 départements soit les $\frac{3}{4}$ d'entre eux. Par ordre d'importance, les menaces concernent les blocs opératoires à 29 % suivis de la psychiatrie à 19% et des services de médecine (18%), les urgences (11%). 60 % des villes concernées comptent moins de 25 000 habitants et 80 % moins de 50 000. C'est la France rurale, celle des villes petites et moyennes qui l'animent qui est la plus concernée.



L'application de la loi RIST conduit à une concentration accrue des soins hospitaliers et donc à leur éloignement toujours plus grand. L'absence de données publiques, bien établies, vérifiables, est contre-productive. Outre qu'elle peut faire croire à la volonté de dissimuler des informations, elle laisse place à des suppositions qu'on espère gratuites mais qui vont bon train dans la population : la situation arrangerait la puissance publique car par ce biais elle pourrait se défaire à bon prix de la responsabilité de fermetures hospitalières. Faut-il évoquer en ce vendredi 7 avril la postérité de Ponce Pilate et de son fameux « je suis innocent du sang qui sera versé »

Pour citer cet article :

Emmanuel Vigneron, [«Les effets de la loi Rist»](#), *Les Cahiers de santé publique et de protection sociale*, N° 45, Juin 2023.

